



RAPPEL — ÉDUCATION DES ADULTES — ASSEMBLÉE DE PLACEMENT SESSION D'ÉTÉ 2026

— EDA

L'Alliance vous rappelle que l'assemblée de placement pour la session d'été se tiendra **le mardi 16 juin 2026 à partir de 00 h 01 jusqu'au mercredi 17 juin 2026, 23 h 59**, l'affectation aura lieu **le 18 juin 2026**.

Seules les personnes ayant rempli le formulaire dans leur dossier sur le site SAI avant le 22 mai 2026 peuvent y participer.

Pour plus d'information concernant l'assemblée et la session d'été, consultez le BIS numéro 38 du 1^{er} juin 2026.



● Chantal Forcier, conseillère

L'AIR DU TEMPS

ACCUEILLONS L'ÉTÉ !



© Mark Cruz / Unsplash

L'ESPOIR EST DANS L'ACTION COLLECTIVE !

Les 5 et 6 juin derniers, le Grand rendez-vous citoyen sur l'éducation, organisé par Debout pour l'école, a réuni des centaines de personnes déterminées à défendre et à améliorer notre école publique. Plusieurs membres de l'Alliance y étaient présente-s, aux côtés de citoyennes, citoyens, parents, élèves, chercheuses, chercheurs et actrices et acteurs du milieu de l'éducation. Toutes et tous partageaient une même conviction : le statu quo n'est pas une option.

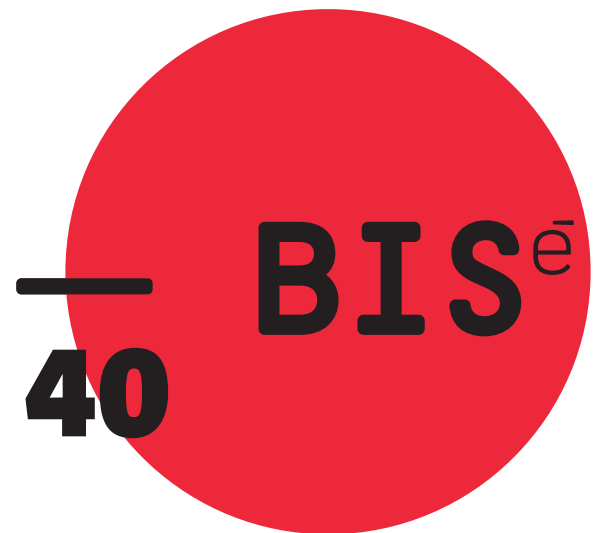
À une époque où les défis s'accumulent dans nos écoles, ces deux journées ont offert quelque chose de précieux : de l'espoir. Non pas un espoir naïf, mais un espoir fondé sur l'analyse, le dialogue et la volonté collective de trouver des solutions concrètes et de se mobiliser pour y arriver.

UN APPUI MASSIF AUX REVENDICATIONS

Dans la foulée du Livre blanc porté par une centaine de personnalités et une cinquantaine d'organisations, quatre grandes pistes d'action ont été mises de l'avant pour relancer notre système d'éducation.

D'abord, la création d'un **véritable réseau public commun**. Comme l'a rappelé Anne-Marie Boucher, notamment vice-présidente à École ensemble, personne n'a voté pour le système scolaire à trois vitesses que nous connaissons aujourd'hui. Pourtant, ses conséquences sont bien réelles : elles accentuent les inégalités et fragmentent notre tissu social. À l'inverse, une école plus inclusive, où les élèves de tous horizons apprennent ensemble, favorise la réussite, la solidarité et le vivre-ensemble. L'éducation doit demeurer un bien commun auquel chaque jeune a accès dans des conditions équitables. Nous ne sommes pas condamné-e-s au système actuel : des solutions existent.

Ensuite, la nécessité de redonner une véritable **place à la démocratie scolaire**. Claude Champagne, entre autres ancien commissaire à la CSDM, formateur et animateur en communication et en participation citoyenne, a rappelé l'importance de permettre à l'ensemble des acteurs concernés — personnels scolaires, parents, élèves et communautés — de participer aux décisions qui façonnent l'école. L'idée n'est pas de revenir au modèle des commissions scolaires d'autrefois, mais une gouvernance plus ouverte et plus participative contribuerait à renforcer la confiance envers nos institutions éducatives et à mieux répondre aux réalités du terrain.



Les discussions ont également porté sur un enjeu incontournable : le **financement et les ressources**. Comme l'a démontré Eve-Lyne Couturier, chercheuse à l'IRIS, les investissements récents en éducation ne suffisent pas à répondre à l'augmentation des besoins des élèves (voir le rapport de l'IRIS). La pénurie de personnel, la précarité de plusieurs emplois professionnels et de soutien, ainsi que les difficultés de recrutement exigent des actions ambitieuses. Des solutions existent pourtant : soutenir davantage la formation des future-s enseignant-e-s — avec notamment des bourses et le paiement de frais de scolarité — améliorer les conditions de travail, réduire la précarité et investir là où les besoins sont les plus grands. De plus, l'Iris estime qu'il serait nécessaire d'investir 2,8 milliards de dollars par année, pendant 10 ans, pour remettre nos écoles dans un état digne d'une société qui croit dans son système scolaire.

VERS DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Enfin, Claude Lessard, professeur émérite à l'Université de Montréal, entre autres, a présenté l'importance de tenir de véritables États généraux sur l'éducation. Une telle démarche permettrait de réunir la société québécoise autour d'une réflexion collective sur l'avenir de notre école. Plus qu'un exercice de consultation, il s'agirait d'un projet mobilisateur visant à bâtir une vision commune et à créer l'élan politique nécessaire pour la concrétiser.

L'un des moments les plus inspirants du rassemblement a sans doute été la parole donnée aux jeunes. Leurs témoignages ont rappelé pourquoi nous menons ces débats. Lucides, engagé-e-s et profondément attaché-e-s à leur école, elles et ils ont exprimé leurs préoccupations, mais aussi leurs aspirations. Elles et ils ne demandent pas seulement que les choses changent : elles et ils souhaitent participer aux solutions.

Suite en page 4.

— FP CHANGEMENTS DE PRATIQUES À LA FP

QUAND L'EMPLOYEUR CONTOURNE LE DIALOGUE ET POURQUOI ÇA NOUS CONCERNE

Au cours des derniers mois, l'Alliance a été confrontée à une situation qui doit nous interpeller collectivement. Le CSSDM a annoncé des changements de pratiques à la formation professionnelle (FP) touchant l'organisation du travail, sans négociation préalable avec l'Alliance. Ces changements ne sont pas anecdotiques. Ils concernent des éléments structurants des conditions d'exercice de la profession et remettent en cause des pratiques établies depuis des années, dont certaines datent du siècle dernier.

Au delà des aspects précis et techniques de ces changements, qui s'appliqueront dès l'an prochain et qui auront des impacts significatifs sur les conditions de travail et d'exercice de nos collègues concerné-e-s, c'est avant tout la manière de faire qui pose un problème.

Modifier unilatéralement des pratiques reconstruites, intégrées au fonctionnement des milieux et appliquées de façon constante n'est pas un simple ajustement administratif. C'est un geste qui court-circuite les relations de travail en affaiblissant un principe fondamental : les conditions dans lesquelles nous exerçons notre profession doivent être discutées, expliquées et négociées.

Cette attitude ne peut pas être banalisée.

Elle envoie un message clair : l'employeur s'arroge le droit de redéfinir les règles du jeu, sans

discuter des impacts avec celles et ceux qui en subissent directement les effets. Dans le contexte actuel, ce signal est d'autant plus préoccupant.

À l'approche d'une prochaine ronde de négociation qui se déroulera dans un nouveau régime, plus centralisé et structurant, lui-même décrété par le gouvernement de la CAQ, il est difficile de ne pas voir dans cette posture du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) une illustration de la volonté d'uniformiser et de contrôler davantage l'organisation du travail en amont des discussions à venir, le tout évidemment en faveur de la partie patronale.

On assiste à une tentative de standardisation des pratiques qui risque, si elle n'est pas contestée, de réduire la marge de manœuvre des milieux et d'appauvrir les conditions d'exercice de la profession.

Bien que ces transformations ne se fassent pas d'un seul coup, l'employeur ayant décidé de reporter l'application d'une d'entre elles à l'année scolaire 2027-2028, elles s'additionnent graduellement, à travers des changements présentés comme techniques ou nécessaires, quoique fondés sur des arguments faux ou fallacieux. Or, mises ensemble, elles redéfinissent en profondeur l'équilibre existant.

C'est pourquoi la vigilance collective est essentielle. Chaque membre, dans son milieu, joue un rôle déterminant. Lorsqu'une pratique semble changer, lorsqu'une directive apparaît sans explication claire, lorsqu'une interprétation

nouvelle de la convention est imposée, il est important de ne pas l'accepter d'emblée. Il faut questionner. Il faut valider. Il faut en parler.

Et surtout, il faut en informer l'Alliance. On ne peut en effet écarter que ces changements à la FP soient un prélude à d'autres changements dans les autres secteurs.

La défense de nos conditions de travail ne peut pas reposer uniquement sur des recours juridiques. Les griefs sont nécessaires et l'Alliance prend les mesures juridiques qui s'imposent pour protéger les droits et les acquis de toutes et de tous ses membres, mais ils n'ont de portée réelle que s'ils s'appuient sur la vigilance, la participation et la mobilisation des membres.

Le rapport de force ne se construit pas dans les textes, mais dans les milieux. Dans les mois et années à venir, cette mobilisation deviendra centrale. Elle reposera sur notre capacité à nous informer mutuellement, à agir collectivement et à refuser que des changements fondamentaux soient imposés sans discussion.

Nos conditions de travail ne sont pas individuelles. Elles sont collectives. Et c'est collectivement que nous devons les défendre.

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente
Éric Girard, vice-président
Vincent Hamel Davignon, conseiller



— ÉDA DERNIER RAPPEL — ÉDUCATION DES ADULTES — PROFS RÉGULIÈRES ET RÉGULIERS PERMANENT·E·S OU EN VOIE DE PERMANENCE — AFFECTATION ET DEMANDE DE DÉSISTEMENT OU DE MUTATION LIBRE

- **15 juin 2026** : Pour les enseignantes et enseignants déclaré-e-s en surplus à leur centre, **dernière journée aujourd'hui** pour transmettre votre demande de retour à votre centre d'origine.
- **Au plus tard le 20 juin 2026**, la direction doit répartir provisoirement les tâches d'enseignement et indiquer à chacune et chacun la spécialité et la plage horaire de sa tâche individuelle d'enseignement ainsi que son contenu [niveaux, formation de base commune (FBC), formation de base diversifiée (FBD), projet ou organisme notamment, pour les spécialités, dont intégration sociale (IS - 3505) et insertion socioprofessionnelle (ISP - 3506)]. Bref, les informations nécessaires pour décider si vous vous désistez ou faites une demande de mutation libre.
- **Au plus tard le 25 juin 2026**, on doit faire sa demande de désistement ou de mutation libre en utilisant le formulaire disponible dans

les centres et le faire parvenir au Service des ressources humaines (SRH), bureau de la dotation à l'attention de madame Leïla Nouali, par courrier interne (512000) ou par courriel : noualile@cssdm.gouv.qc.ca.

- **17 août 2026** : Préassemblée par Teams

NOTE : Les enseignante-s en surplus à leur centre, ainsi que les profs qui auront rempli le formulaire de désistement ou de mutation libre, recevront d'ici la fin de l'année scolaire, via leur courriel CSSDM, une invitation pour la préassemblée du 17 août 2026. Les enseignantes et enseignants toujours disponibles à cette date participent également à la préassemblée. La plaquette de postes sera déposée sur Adagio, dans la section *Nouvelles*. Assurez-vous de la consulter afin de faire vos choix de postes avant le début de la rencontre.



● Chantal Forcier, conseillère

SÉMINAIRE DE PRÉPARATION À LA RETRAITE



La programmation des séminaires de la préparation à la retraite organisés par l'Association des personnes retraitées de la FAE (APRFAE)

pour 2026-2027 est connue depuis quelques jours. Les membres des neuf syndicats affiliés à la FAE qui souhaitent prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2028 ou qui sont actuellement dans le programme de retraite progressive sont admissibles pour participer à ces séances d'information. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en remplissant le formulaire disponible au aprfae.ca **entre le 25 juin et le 4 octobre 2026**.

Pour l'année scolaire 2026-2027, les séminaires de préparation à la retraite de l'APRFAE se dérouleront entre le 14 novembre 2026 et le 23 mars 2027. Ces séminaires sont présentés sous la forme d'un forfait comprenant 3 webinaires obligatoires. Les plateformes Zoom ou Teams seront utilisées et le nombre de places est limité à 45 participantes et participants (les personnes conjointes sont invitées à se joindre à la séance sur le même appareil que la ou le membre inscrit(e)). Vous devez **obligatoirement** participer aux 3 séances du tronc commun (*Régimes de retraite, Finances à la retraite et Assurances à la retraite*), il ne sera pas possible de s'inscrire seulement à un ou deux volets.

Les volets *Finances* et *Assurances à la retraite* seront traités au cours de séances d'une **durée de 90 minutes** alors que le volet *Régimes de retraite (RREGOP/RRQ)* sera vu lors d'une séance de **3 h 30**. Pour ce volet, il est recommandé d'avoir en main son état de participation du RREGOP. Vous pouvez remplir le formulaire 008 — Demande d'état de participation (Retraite Québec) pour en obtenir un exemplaire récent.

Les séances virtuelles se tiendront de la façon suivante selon les dates choisies.

- **Le samedi de 8 h 30 à midi :** *Les régimes de retraite (RREGOP et RRQ)* — présentation sur la plateforme Teams.
- **Le lundi de 18 h à 19 h 30 :** *Les finances à la retraite* — présentation sur plateforme Zoom.
- **Le mercredi de 18 h à 19 h 30 :** *Les assurances (maladie et vie) à la retraite* — présentation sur la plateforme Zoom.

Le nombre de participantes et participants étant limité, nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, mais au plus tard le dimanche 4 octobre 2026. L'Alliance est fière d'encourager la participation des membres au programme de préparation à la retraite offert par l'APRFAE en payant la totalité des frais de 90 \$. L'APRFAE exige que les inscriptions soient autorisées par chaque syndicat affilié avant d'être officielles. Au cours de la première semaine de novembre, les participante-s dont l'inscription a été approuvée par l'Alliance recevront une confirmation par courriel. Si vous ne recevez pas de courriel, il faudra nous contacter.

IMPORTANT : il n'y aura **PAS D'AUTRES PÉRIODES D'INSCRIPTION**. Lorsque tous les séminaires seront complets, vous pourrez alors vous inscrire sur la liste d'attente.

POLITIQUE D'ANNULATION DE L'APRFAE

À la suite de l'approbation finale de la liste par les affiliés, il ne sera plus possible d'annuler une inscription. Les personnes qui omettront d'assister à une séance ne pourront pas y assister en différé, puisqu'aucun enregistrement ne sera conservé.

Les personnes admises recevront par courriel une invitation pour chacun des volets et la documentation prévue pour chacun d'eux 24 heures avant le début de chaque séance d'information.



● **Éric Girard, vice-président**
Isabelle Staniulis, conseillère

RETRAITE

QUE SE PASSE-T-IL AVEC VOS PROTECTIONS D'ASSURANCES ?

Pour les profs qui prennent leur retraite à la fin de l'année scolaire, veuillez noter que vos protections d'assurances collectives (maladie incluant les médicaments et vie) prennent fin à 23 h 59 le 31 août de la même année. Veuillez noter que des rajustements de primes sont possibles. Nous vous recommandons de consulter notre site, dans le dossier *Retraite* pour plus de détails.

Si vous désirez maintenir des protections d'assurances une fois à la retraite (maladie EXCLUANT les médicaments, sous réserve des médicaments non remboursés par la RAMQ, ou vie), vous aurez 90 jours à compter du 1^{er} septembre pour adhérer sans preuve d'assurabilité

aux protections offertes par l'Association des personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APRFAE). Ces protections sont offertes uniquement aux membres régulières et réguliers de l'association. Vous pouvez y adhérer en remplissant le formulaire d'adhésion disponible sur le site aprfae.ca. L'Alliance, en guise de reconnaissance, rembourse le coût de la première année d'adhésion à l'APRFAE.

Pour l'assurance médicament, vous devez vous inscrire à la RAMQ (Montréal 514 864-3411, partout au Québec 1 800 561-9749) à moins d'avoir accès à une protection d'assurance collective par la personne conjointe.

Trois fois par année, le Centre de services scolaire de Montréal transmet à l'Alliance le nom des enseignant-e-s ayant envoyé leur avis de retraite. À la réception de cette liste, l'Alliance fait parvenir aux profs future-s retraité-e-s, à leur adresse courriel personnelle, le portfolio relatif aux assurances préparé par l'APRFAE. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le demander en écrivant à l'adresse info@alliancedesprofs.qc.ca.

Bonne retraite !



● **Isabelle Staniulis, conseillère**

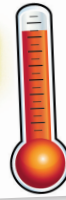
RAPPEL CAMPAGNE

Nous venons de traverser une série de journées de chaleur accablante.

Ce qui était jadis une exception devient la norme dans les établissements scolaires de Montréal. En effet, depuis plusieurs années, les profs, dans leur enseignement, et les élèves, dans leurs apprentissages, subissent davantage les conséquences des changements climatiques et du manque d'entretien de nos infrastructures.

L'an dernier, dans le cadre de la campagne Trop chaud pour apprendre, des équipes enseignantes mobilisées ont réalisé des gains pour elles et leurs élèves. Dans certains milieux, des ventilateurs ont été distribués dans toutes les classes ou selon les besoins exprimés par les profs. Dans d'autres, des climatiseurs ont été installés ou mis à disposition dans certains locaux. Au total, plus de 30 équipes enseignantes ont participé à la campagne 2025 !

TROP CHAUD POUR APPRENDRE



La campagne Trop chaud pour apprendre est de retour cette année. Inspirons-nous des gains faits par nos collègues des écoles voisines. Les victoires remportées sont le fruit de la mobilisation collective des profs. Chaque équipe enseignante a le pouvoir d'améliorer son milieu de travail. Toute l'information sur la campagne se trouve dans la section qui lui est consacrée sur le site Web de l'Alliance. Plusieurs outils pour accompagner sont aussi à votre disposition. N'hésitez pas à interpeller la ou le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement pour un quelconque soutien dans vos démarches.



● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**
Marie Contant, vice-présidente

UNE SOIRÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES SOUS LE SIGNE DE LA RECONNAISSANCE !

Près de 130 personnes se sont réunies le 5 juin dernier à l'Auberge Saint-Gabriel pour célébrer l'engagement exceptionnel des personnes déléguées dans les établissements. Cette soirée chaleureuse et conviviale a permis de souligner le travail remarquable de celles et ceux qui contribuent chaque jour à la force de notre organisation. L'événement a également été l'occasion de rendre un hommage bien mérité à plusieurs collègues prenant leur retraite : Marie-France Tanguay (école Louis-Colin) et Josée Tétreault (EMICA). Pour marquer ce moment important, de magnifiques bouquets ont été créés spécialement pour les retraitées par l'école des métiers de l'horticulture de Montréal. Nos sincères remerciements au département de floriculture, tout particulièrement à Patrick Marsan, Naomie Bouchard, Jessika Neron, Caroline Saindon, Angelina Glon, Dominik Raiche, Marie-Ève Tellier, et les élèves de fleuristerie, pour leur précieuse collaboration à la réalisation de ces arrangements floraux.

Entre les échanges, les retrouvailles et la remise de nombreux prix de présence, l'ambiance était résolument festive. Une soirée mémorable, empreinte de reconnaissance, de gratitude et de célébration !

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**
Éric Girard, vice-président

Photos : Alliance



DÉMISSION

L'Alliance vous informe de la démission de Sue Bradley à titre de vice-présidente au Conseil d'administration. Le Comité d'élection entreprendra sous peu les démarches pour procéder à une élection et pourvoir le poste.

L'ESPOIR EST DANS L'ACTION COLLECTIVE ! (SUITE)

Au terme de ces deux journées, un constat s'impose. Malgré les difficultés bien réelles auxquelles notre réseau est confronté, les idées, l'expertise et la volonté d'agir sont présentes. Partout, des personnes sont prêtes à s'investir pour construire une école plus juste, plus démocratique et mieux outillée pour répondre aux besoins de toutes et de tous les élèves.

C'est pourquoi je ressors de ce rassemblement avec confiance. L'avenir de notre école ne se construira pas par la résignation, mais par l'engagement collectif. Les défis sont grands, mais la mobilisation l'est tout autant.

Une autre école québécoise est possible. Et après ces deux journées riches en échanges et en solutions, elle me semble plus à notre portée que jamais !



● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**

